



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques – Récapitulation

I. Le cadre général

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, la commune de Cogolin a décidé l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et l'expérimentation du compte financier unique.

La loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. Par ailleurs, l'application du référentiel M57 a été généralisée à l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux et est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc.) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 830 714,91 €	Recettes des services	1 834 885,86 €
Dépenses de personnel	10 427 918,21 €	Subventions et participations perçues	1 834 094,07 €
Subventions et participations versées	1 290 981,19 €	Impôts et taxes	14 440 110,94 €
Dépenses financières	121 695,93 €	Recettes spécifiques	2 492,84 €
Dépenses spécifiques	6 285,36 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	48 884,03 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	873 008,08 €	Autres recettes de gestion courante (domaine)	3 099 103,60 €
Total dépenses réelles	17 550 603,68 €	Total recettes réelles	21 259 571,34 €
		Excédent n-1 reporté	3 405 947,78 €
Ecritures d'ordre entre sections (amortissements, plus-values de cessions)	989 972,02 €	Ecritures d'ordre entre sections (travaux en régie, moins-values de cessions)	76 111,36 €
Total général	18 540 575,70 €	Total général	24 741 630,48 €

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **excédent de 6 201 054,17 €** (contre 6 005 947,78 € en 2024).

DEPENSES REELLES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 550 603,68 €** et enregistrent une augmentation de **5,98 %** par rapport au compte financier 2024.

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) augmentent 3,13 % (+146 416,41 €) et représentent 27,52 % des dépenses réelles (contre 28,29 % en 2024).

La hausse la plus importante concerne les primes d'assurances (+96 613 €) sans compter l'assurance obligatoire dommage construction pour l'extension du GS du Rialet et l'Hôtel de ville (56 044 €).

Viennent ensuite les autres locations mobilières (+70 660 €) : il s'agit notamment du matériel pour les festivités et manifestations, d'un pigeonnier supplémentaire et des illuminations.

Le reste correspond à des dépenses diverses pour le fonctionnement des services, l'entretien du patrimoine (bâtiments, voirie et matériels) ainsi qu'aux fluides.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (59,42 %, contre 58,9 % pour les villes de même strate (10 à 20 000 habitants – données DGCL 2023) et évoluent d'environ 557 649 € soit + 5,65 % par rapport à 2024.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à **1 290 981,19 €**, en hausse de 15,46 % (+172 888 €), du fait principalement de charges exceptionnelles pour un montant de 177 779 € (indemnités d'arrêt de chantier pour le plateau Plein Soleil et remboursements de sinistres) et de l'augmentation de la participation à la gestion des crèches (+24,2 k€).

Parallèlement, les contributions aux organismes de regroupement et les indemnités et charges des élus diminuent respectivement de 18,5 k€ et 15,3 k€.

La subvention au CCAS est demeurée à la hauteur de 2024 (130 000 €).

Les frais financiers s'élèvent à **121 695,93 €**, en baisse de 34 824 € (- 22,25 % après -17,08 % en 2024). Au 31/12/2025, la dette communale s'élève à 6 251 817 € après réalisation de l'emprunt de 2 M€ et se compose de 13 emprunts (comme en 2024).

Les **charges spécifiques** s'élèvent à **6 285,36 €** (- 5 414 €) et concernent les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

Les **autres dépenses** (atténuations de produits) s'élèvent à **873 008,08 €**, soit +152 904,29 € par rapport à 2024 du fait de l'instauration de la contribution DILICO (41,2 k€), destinée à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics, ainsi que du reversement de la part départementale et de la taxe additionnelle destinée à la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur de la taxe de séjour forfaitaire (+110,7 k€).

Le reste correspond à des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (+2 727 €) et au reversement du FNGIR (fonds national de garantie de ressources individuelles) pour 704 671 € qui demeure inchangé.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **21 259 571,34 €** et enregistrent une hausse de **1,65 %** (+344 245 €) par rapport à 2024.

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à **1 834 885,86 €**, soit -2,94 % (-55 557 €) par rapport à 2024.

Le chapitre des impôts et taxes (chapitre 73) comprend l'attribution de compensation versée par la communauté de communes pour 826 029,44 € comme en 2024 et 2023.

La fiscalité locale (chapitre 731) représente un total de **13 614 081,50 €** en augmentation de 1,76 % (+ 236 047,74 €).

Ce chapitre comprend :

- le produit des contributions directes (incluant les rôles supplémentaires) pour **11 410 799 €**, soit + 1,15 % (+ 129 264 €) avec la revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % (contre 3,9 % en 2024),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1 259 988 € soit +78,2 k€ (6,62 %),
- et diverses autres taxes pour un total de 943 294,50 € (+28 588 €) : taxe de séjour (330 803 € soit + 62 827 €), taxe sur l'électricité (442 643 € soit +11 369 €), redevances d'occupation du domaine public pour les marchés forains (39 270 € soit -42 918 € du fait d'une erreur d'imputation d'une partie des recettes de stationnement payant pour 15 858 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (130 578 €).

Le **produit des contributions directes (11 410 799 €)** se décompose comme suit :

- Taxe d'Habitation sur résidences secondaires : 1 815 201 € (-265 728 € soit -12,77 %)
- Taxe sur le Foncier Bâti : 9 443 880 € (+368 592 € soit +4,06 %)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 78 878 € (-9 546 € soit -10,80 %)
- Rôles supplémentaires : 72 841 € (+35 946 €)

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **1 834 094,07 €**, en baisse de 1,23 % (soit - 22 857 €).

En effet, les nouvelles participations de l'Etat perçues en 2025 (FranceAgrimer pour le soutien aux cantines 6 245 € et l'Etat pour le Service Public de la Petite Enfance 20 328 €) ne suffisent pas à compenser la baisse de diverses dotations comme la DGF (-34 859 €) et la dotation pour les titres sécurisés (-10 802 €).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **3 099 103,60 €** en hausse de 8,21 % (+235 092 €) du fait principalement de la redevance portuaire (2 623 410 € soit + 106 691 €) et des remboursements de sinistres (+ 87 659 €).

Ce chapitre enregistre également :

- les différentes redevances des concessionnaires (lots de plage, cinéma, tennis, affichage) pour 173 538 €,
- les revenus des immeubles (106 030 €) ;
- et divers produits dont les remboursements de charges.

Les recettes spécifiques (chapitre 77) s'élèvent à **2 492,84 €**, en baisse de 11 854,16 €.

Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs (692,84 € contre 347 € en 2024) et du produit des cessions immobilières et mobilières (1 800 € soit -12 200 €).

Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à **48 884,03 €** et baissent de 36 626,39 €.

Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, paternité, compensation SFT, contrats aidés ...).

III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement de taxes ou dotations	0,00 €	Taxe d'aménagement	161 870,70 €
Remboursement d'emprunts & cautions	900 598,79 €	Emprunt & cautions	2 131 425,57 €
Travaux de bâtiments	5 608 396,92 €	Mise en réserves	2 600 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	2 788 720,07 €	FCTVA	349 492,35 €
Frais d'études et logiciels	473 701,60 €	Produits des amendes de police	224 805,00 €
Matériels & acquisitions foncières	473 603,97 €	Subventions d'équipement reçues	1 353 340,36 €
Subventions d'équipement versées	39 500,53 €	Autres recettes	
Total dépenses réelles	10 284 521,88 €	Total recettes réelles	6 820 933,98 €
Solde d'investissement n-1 reporté		Solde d'investissement n-1 reporté	6 311 261,76 €
Ecritures d'ordre (travaux en régie & sorties d'actif)	1 284 877,29 €	Ecritures d'ordre (amortissements, sorties d'actif et plus-values)	2 198 737,95 €
Total général	11 569 399,17 €	Total général	15 330 933,69 €

En investissement, le résultat de clôture de la section est excédentaire et s'élève à **3 761 534,52 €** (contre 6 311 261,76 € en 2024).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En 2025, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **10 284 521,88 €** (+ 6,137 M€ par rapport à 2024 du fait du paiement d'une partie des opérations figurant en reports).

Celles-ci se répartissent comme suit :

Les immobilisations en cours - travaux (chapitre 23) pour 8 397 116,99 € ;

Le remboursement en capital des emprunts et cautions (chapitre 16) pour 900 598,79 € ;

Les immobilisations corporelles – matériel & acquisitions foncières (chapitre 21) pour 473 603,97 € ;

Les frais d'études et logiciels (chapitre 20) pour 473 701,60 € ;

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 39 500,53 € (participations DECI versées à la CCGST 37 887,53 € et ravalements de façades 1 613 €).

Les reports sur l'exercice 2026 s'élèvent à 9 023 098,21 € (-2,8 M€).

Les principales réalisations de l'année 2025 ont été les suivantes :

Au sein des travaux de voirie qui se sont élevés à 1 176 221 €, on peut citer :

- des travaux de voirie et réseaux divers : 265 188 € dont notamment des travaux de passage de fibre pour connecter les bâtiments ou la vidéoprotection (87 580 €)
- les travaux d'aménagement du parking du stade : 156 962 €
- la modification de l'arrêt de bus, du dépose minute et du stationnement devant l'école Pisan Malaspina : 102 493 €
- la réfection du parking de la crèche de Cogolin Plage et le réaménagement de la cour de la crèche Mendès-France : 99 368 €
- les travaux de piétonisation du vieux village : 86 507 €
- des travaux dans diverses rues (Impasse J, Aicard, rues des Mines, Carnot, Pelletier, avenue des Mûriers, Montée Saint Roch) : 70 129 €
- la réfection de l'enrobé du parking du cimetière et la réalisation d'une tranchée pour l'éclairage : 55 761 €
- des aménagements pour la sécurité routière ou les marchés forains : 47 200 €
- des travaux sur réseau pluvial (Font-Mourier, rue des Mines et rue Carnot) : 45 216 €
- l'aménagement pour l'installation des locaux du CCFP : 32 948 €
- la réfection du réseau EU et l'aménagement d'une rampe PMR à l'école Pisan : 32 410 €
- le remplacement de barrières bois rue de la Giscle et C Sautet : 31 728 €
- des travaux de voirie autour du stade : 31 404 €
- les travaux de marquage : 24 738 €
- l'aménagement point d'apport volontaire rue de l'Audiguier : 12 912 €

et pour le reste :

- des travaux dans les écoles, les cantines, les crèches et le relai petite enfance (RPE) pour 2 498 433 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel d'entretien des cantines et des écoles (peintures, sols, etc.), l'aménagement du RPE (98 424 €) et surtout l'extension du groupe scolaire du Rialet (2,3 M€ réalisés et 1,3 M€ en reports)
- la réhabilitation de l'Hôtel de ville pour 1 621 725 € auxquels s'ajoutent les reports (1,65 M€)
- l'extension du centre technique municipal (pour l'accueil des services de la mairie dans un premier temps) pour 1 129 019 €
- des travaux d'éclairage public pour 1 039 113 € (et 1,4 M€ de reports) avec la poursuite du programme de remplacement des candélabres et le passage aux LED, dans le cadre d'un marché global sur performance
- les travaux de la piste cyclable pour 290 403 €, le solde figurant en reports (502 700 €)
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 373 879 € dont des travaux dans les équipements sportifs (162 723 €) et les équipements culturels (75 919 €).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **6 820 933,98 €** soit 1,9 M€ de plus qu'en 2024 avec la réalisation de l'emprunt de 2 M€ et se répartissent comme suit :

Les **dotations, fonds & réserves** qui représentent plus de 45 % des recettes réelles de la section, s'élèvent à **3 111 363,05 €**.

Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (2,6 M€ au lieu de 3,85 M€ en 2024), le reste étant constitué de la taxe d'aménagement pour 161 870 € (-97 738 €) et du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour 349 492 € (-38 677 €).

Les **subventions** encaissées s'élèvent à **1 578 145,36 €** et augmentent de 1 154 882 € du fait de la perception des subventions de nos financeurs au prorata de la réalisation des projets.

Il s'agit notamment des subventions :

- du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet (1^{er} acompte de 487,3 k€),
- de la communauté de communes pour la rénovation de l'Hôtel de ville (50% soit 265 k€) et la piste cyclable (50% soit 92 750 €),
- de l'Etat pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet (avance de 113 k€) et pour la piste cyclable (acompte de 47,3 k€),
- du département pour aménagement du parc Marceau (150 k€) et du plateau Plein Soleil (acompte de 122,4 k€ €),
- de la région pour l'aménagement du plateau Plein Soleil (acompte de 62,7 k€) et l'équipement de la PM (7 822 €),

et de la participation pour amendes de police (224 805 € soit +15 006 €).

Les autres subventions attendues figurent en reports, dont :

- 762,7 k€ du FEDER pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet,
- 535,7 k€ pour l'Etat (solde pour l'extension du groupe scolaire Le Rialet et la piste cyclable),
- 193,8 k€ de la région pour la voie cyclable (172,6 k€) et le plateau Plein Soleil (21,2 k€),
- 357,7 k€ de la CCGST pour le solde des fonds de concours de la voie cyclable et de la rénovation de l'Hôtel de ville,
- 106,5 k€ de la CAF pour l'aménagement du RPE (relais petite enfance),
- 77,5 k€ du département pour le solde du plateau Plein Soleil.

Les **recettes financières** s'élèvent à **2 127 887,50 €** correspondant à la réalisation de l'emprunt de 2 M€ prévu et aux cautions encaissées auprès des occupants (parking, galerie Raimu, etc.).

IV. Les données synthétiques du compte financier 2025– Récapitulation

a) Les masses budgétaires du budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 540 575,70 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 741 629,87 €
DEPENSES REELLES	17 550 603,68 €	RECETTES REELLES	21 259 570,73 €
		Résultat 2024 reporté	3 405 947,78 €
DEPENSES D'ORDRE	989 972,02 €	RECETTES D'ORDRE	76 111,36 €
Résultat cumulé			6 201 054,17 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 569 399,17 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 330 933,69 €
DEPENSES REELLES	10 284 521,88 €	RECETTES REELLES	6 820 933,98 €
		Résultat 2024 reporté	6 311 261,76 €
DEPENSES D'ORDRE	1 284 877,29 €	RECETTES D'ORDRE	2 198 737,95 €
Résultat cumulé			3 761 534,52 €
<i>Reports</i>	<i>9 023 098,21 €</i>	<i>Reports</i>	<i>3 755 412,19 €</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 810 834,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 557 345,93 €
DEPENSES REELLES	17 656 447,98 €	RECETTES REELLES	21 896 966,90 €
DEPENSES D'ORDRE	1 154 386,02 €	RECETTES D'ORDRE	103 036,01 €
		Résultat n-1 reporté	3 557 343,02 €
Résultat cumulé			6 746 511,93 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 665 204,20 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 477 743,14 €
DEPENSES REELLES	10 353 402,26 €	RECETTES REELLES	7 277 287,52 €
DEPENSES D'ORDRE	1 311 801,94 €	RECETTES D'ORDRE	2 363 151,95 €
		Résultat n-1 reporté	6 837 303,67 €
Résultat cumulé			4 812 538,94 €
<i>Reports</i>	<i>9 082 797,78 €</i>	<i>Reports</i>	<i>3 755 412,19 €</i>

c) Etat de la dette :

Au 31/12/2025, la **dette communale se compose de 13 emprunts** et s'élève à 6 251 817 € (contre 5 151 400,89 € au 31/12/2024), comprenant le nouvel emprunt souscrit de 2 M€.

Elle est à **taux fixe pour 60,5 %**, ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Pour le reste, il s'agit de la dette indexée sur le livret A pour 36,7 % et d'emprunts à taux variable pour un peu moins de 3 %, soit un taux moyen global de 2,42 % (contre 2,76 % au 31/12/2024).

Elle est classée **en risque faible à 100%** selon la charte de bonne conduite (A1) et sa durée de vie moyenne est de 6 ans et 9 mois (contre 4 ans et 4 mois en 2024), ce qui s'explique par la souscription du nouvel emprunt sur une durée de 25 ans.

La capacité de désendettement totale* est de 1,7 an en 2025 (contre 1,2 an en 2024).

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

d) Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité et sa capacité à autofinancer ses investissements.

	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	19 848 872	21 823 625	20 915 326	21 257 905
Epargne de gestion	4 421 181	6 253 080	4 503 311	3 824 552
Epargne brute	4 208 052	6 056 817	4 340 341	3 696 926
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	21,59 %	27,76 %	20,77 %	17,39 %
Epargne nette	2 950 077	4 833 164	3 336 896	2 797 343

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne nette = Épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Si les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses, l'évolution des dépenses est cependant toujours supérieure à celle des recettes, ce qui réduit l'épargne et implique la poursuite des efforts de gestion et de maîtrise des coûts.

L'épargne nette servira à financer le programme d'investissement de l'exercice 2026.

e) Principaux ratios :

En 2025, la population légale de la commune était de 12 223 habitants (contre 11 953 en 2024)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2023)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 430,18	1 203
Produit des impositions directes/population	942,13	661
Produit des impositions directes + reversements/population	1 068,89	867
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 739,31	1 415
Dépenses d'équipement brut/population	770,18	364
Encours de dette/population	511,46	820
DGF/population	125,38	175
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,65 %	58,9 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (marge d'autofinancement courant)	86,46 %	91,2 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	44,14 %	25,7 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (ratio d'endettement)	29,41 %	57,9 %
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	17,77 %	
Taux d'épargne nette (EB- remboursement annuel dette en capital) /RRF	13,54 %	
Capacité de désendettement (encours de dette / EB)	1,65	